

**PROCÈS VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
**SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

Date de convocation: 27/03/2025

Conseillers en exercice : 10    Présents : 8    Votants : 9

*Le trois avril deux mil vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Cossé-en-Champagne se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*Étaient présents : Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Dominique LAVOUÉ, Gilles CARTIER, Vincent HOUDU, Fanny BAGUELIN et Maud COIGNARD formant la majorité des membres en exercice.*

*Absente excusée : Aurélie LEROY laquelle a donné son pouvoir à Vincent HOUDU, Jessica HINEKY laquelle a donné son pouvoir à Sonia FOURMOND,*

*Absent : Mickaël BAUDOIN*

*Fanny BAGUELIN a été désignée comme secrétaire de séance.*

**1. Adoption du compte rendu de la séance du 20 mars 2025 :**

Le compte-rendu du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2. Avis sur une demande de permis de construire pour la construction d'un parc agrivoltaïque à Cossé-en-Champagne :**

Mr. Le maire fait part du courrier du 18 mars 2025 de la DDT afin de donner l'avis sur un projet de permis de construire d'un parc agrivoltaïque au lieu-dit l'Aubaudière à Cossé en Champagne.

Le conseil municipal a jusqu'au 18 mai 2025 pour donner son avis.

Un débat a lieu et il est demandé de noter sur le compte rendu les échanges oraux entre les membres du conseil municipal :

Mr. LAVOUE Dominique :

- informe que ce conseil est enregistré sur audiophone.
- L'ordre du jour ne définit pas ce dont il est question.
- Le délai d'une semaine pour prendre connaissance du projet est court. –
- Le rappel de la confidentialité dans le mail d'envoi des documents pour lecture avant le conseil n'avait pas lieu.

Mr. Le Maire :

- les documents seront diffusables au moment de l'enquête publique. Nous sommes toujours tenus à la confidentialité des discussions des documents avant conseils municipaux et lors des séances.

Mr. LAVOUE Dominique : est-ce que tous les conseillers ont vu le « Petit Varenne » ? (la question est posée à chaque conseiller.) Suivant la date de visite proposé par Mr BELAIR, il faudrait que tous les conseillers soient présents.

Mr. Le Maire : Effectivement le Petit Varenne n'était pas concerné.

Mme BAGUELIN Fanny : Il y a beaucoup de documents pour peu de temps de réflexion.

Mr. Le Maire propose de demander au propriétaire Guillaume BELAIR pour une éventuelle visite du site. Il précise que l'avis doit être prononcé dans les deux mois à défaut il sera considéré comme favorable. Une étude sur la faune et la flore doit être effectuée (l'étude est faite).

Mr. LAVOUE Dominique : Il faut avancer sur l'aspect financier : (commune – total énergie– exploitants) et savoir vers quoi ce projet peut aboutir et son impact pour la commune.

Mme BAGUELIN Fanny : Quel est le pouvoir de la commune. Ce serait bien que tous les conseillers soient présents lors du vote ?

Mr. Le Maire précise que sur la partie financière il n'y a pas d'information.

Mr. LAVOUE Dominique : Il faut lister les intérêts et les inconvénients de ce projet :

- Intérêts :

Total Energie : Ce premier site va susciter d'autres projets de ce type pour s'installer.

D'après les calculs de Mr LAVOUE, la commune sera autosuffisante avec toutes les installations présentes et en cours (surface des hangars, toitures et parking soit 12000 m<sup>2</sup>)

Famille BELAIR :

- Intérêt agricole : augmentation de l'herbe, clôture qui permettra aux prédateurs de ne pas entrer.
- Sur l'aspect financier d'après les calculs de Mr LAVOUE : environ 4000 €/hectare soit près de 140 000 € par an. 4 M€/30 ans. A l'heure actuelle 40000 €/revenu 12000+3000 soit 15000€ par mois

Pour les autres porteurs de projet, ils auront une facilité d'installation pour d'autres projets.

COMMUNE : la commune pourrait percevoir environ 20000 € par an (Il y aurait peut-être une baisse de la dotation de péréquation)

Mr. Le Maire :

- La somme du porteur du projet n'est pas le débat.
- Il faut voir sur l'avenir, comment on fait pour ne pas propager ces projets quand les critères évoluent. Il y a un impact environnemental sur la campagne qui n'est pas négligeable et l'aspect financier n'est pas négligeable pour la commune. Il s'agit d'un projet personnel.

Mr. LAVOUE Dominique : La commune a-t-elle d'autres intérêts que financiers ?

Mr. Le Maire : A priori pour le moment il n'y a pas de récupération de l'électricité.

• Inconvénients :

Mr. LAVOUE Dominique : impacts sur la faune, la flore, le voisinage : 6 riverains impactés, patrimoine immobilier touché environ 3 M€ et avec une perte de 20 % d'après les notaires.

Environ 1 M€ (estimation) vallée du Treulon...que souhaitons nous pour l'avenir ?

Il s'agit d'une belle vallée sauvage. Mr. SERGENT Alain (chasseur et pêcheur) trouve que La vallée du Treulon est plus belle que la vallée de l'Erve. Elle commence aux Helberdières, Fau, L'Aubaudière...jusqu'au château de Varennes. C'est la fin du massif armoricain, 3 ondulations du synclinal de Laval dont une aux échelettes ; on est à la limite côté Sarthe bassin parisien.

La Vallée géologique est très mouvementée avec des grottes, 5 ou 6 de répertoriées, peut-être qu'il y a d'autre grotte. Il y a de gros animaux (castors, chiens viverrins, chauves-souris..)

La question se pose : si on a d'autres projets (style chemin de halage) peut-on garantir la vallée ?

Mr. CARTIER Gilles : Est-elle beaucoup visitée ?

Mrs LAVOUE Dominique et Mr. Le maire : Il y a des terrains privés donc impossible d'y aller.

Mr. LAVOUE Dominique : On ne pourra pas revenir en arrière si on accepte ces projets. Les poteaux fixation par vibration risquent de provoquer des infiltrations d'eaux dans les profondeurs. Si présence de grottes, elles seront détériorées par l'eau. Également risque de pollution en cas d'incendie des panneaux.

Il rappelle la dérive de la spéculation des terres de Cossé ; celles-ci risquent d'augmenter. D'autant que les syndicats agricoles sont contre ces projets.

Le PLUi a été instruit quand Mr. BELAIR était 1<sup>er</sup> adjoint. Toutes les terres agricoles en prairie ont été classées en zone naturelle (agricole) sauf les terres de l'Aubaudière. Le Préfet a dû envoyer un courrier pour modifier le classement de ces terres ; ce qui n'a pas été fait.

Il peut être considéré qu'une prise d'intérêt de Mr BELAIR Guillaume a été faite à ce moment-là.

Mon devoir est d'en parler au maire.

Mr. Le Maire précise que s'il y a une procédure judiciaire contre la mairie, il n'y a pas de problème et propose :

- de demander au propriétaire Mr BELAIR Guillaume, une visite du site un samedi matin,
- de se laisser un temps de réflexion et se voir en petit groupe,
- de réunir le conseil municipal au complet au mois de mai

Beaucoup de questions sur le devenir :

- Si ce projet est accepté il sera difficile de refuser d'autres projets comme celui-ci.
- Ce projet va dans le sens du gouvernement et cela dépasse les élus des communes.
- Quel que soit notre opinion il faut prendre une décision en bonne intelligence.

Mr. Le maire propose une prochaine réunion du conseil municipal avec tous les conseillers le jeudi 15 mai 2025.

Mr. Le Maire informe qu'il a reçu un mail de l'avocat de l'association des amis et riverains de la vallée du Treulon et qu'il n'a pas eu le temps de l'étudier et sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### 3. Questions diverses :

- Eco pâturage : Une réunion a lieu le mardi 08 avril 2025 à 17 h 15 avec la personne de Nature Pâture 53 de Louvigné. Se rapprocher des personnes de St Denis d'Anjou, Chalons du Maine « May Pâtures ».  
La partie supérieure du plan d'eau sera difficile d'accès pour les tracteurs tondeuses.  
Prendre les renseignements auprès de GDS de Laval/Changé pour Eco pâturage en interne.
- Journée citoyenne prévue le 24 mai 2025
- Conférence organisée par l'association du patrimoine le 12 avril 2025 : prévoir la publicité de cet événement.
- Voirie : Prévoir l'entretien désherbage des fossés route de la Brisardière – Veillonnière- Bidonnière. Le coût est estimé à 30000 €/an pour les routes et 2 €/m pour déberner et faire l'entretien des fossés. 2000 €/km.  
Il est suggéré pour l'avenir de louer une pelle avec une personne habilitée ainsi que Mr. BIGNON Olivier avec le tracteur. Ce qui permettrait de diviser par moitié cette dépense.

La séance est levée à 21 h 41.